



Les Bretons chez le Président Wilson

(8 et 16 Mai 1919)

1^{re} ENTREVUE

Une délégation de la colonie bretonne de Paris, conduite par le Commandant Jacob, Président du « Cercle Celtique », et chargée de remettre au Président Woodrow Wilson un exemplaire spécial du florilège de M. Camille Le Mercier d'Erm, « *Les Bardes et Poètes Nationaux de la Bretagne Armoricaïne* », a été reçue, le 8 Mai, en l'absence du Président des Etats-Unis retenu à la Conférence de la Paix, par son Secrétaire particulier, M. Gilbert F. Clove.

Le Commandant Jacob s'est fait l'interprète du peuple breton, profondément attaché aux principes wilsoniens où il voit la sauvegarde de ses traditions. Le Secrétaire particulier a remercié chaleureusement au nom du Président Wilson dont il a exprimé la vive sympathie à l'égard de la Bretagne et l'intérêt pour le remarquable ouvrage qui lui était présenté.

Voici le texte de l'allocution du Commandant Jacob :

« Bien que je ne sois que son indigne et faible porte-voix, je viens, Monsieur le Président, vous apporter l'hommage de notre colonie de Paris, prolongement d'exil d'une race modeste, mais fière et forte, écho fidèle de la Bretagne !

» Permettez-moi, par la même occasion, de vous offrir l'Anthologie des *Bardes et Poètes Nationaux de la Bretagne Armoricaïne*, ouvrage nouvellement paru de M. Camille Le Mercier d'Erm. Vous n'y trouverez que des noms de Celtes profondément attachés au culte de l'Idéal, au maintien des nobles traditions et au souvenir des aïeux. Chez eux la Muse se sert d'une lyre d'or, dans la plus ancienne langue du monde !

» Au moment où un vaste courant, comme un fleuve enchanté, va traverser les mers, reliant le Nouveau Monde à l'Ancien Continent, notre pays, Monsieur le Président, est celui que ce courant frappera tout d'abord ; ce sont les cloches celtiques qui tinteront les premières aux oreilles américaines ; c'est au promontoire granitique, berceau des marins fameux d'autrefois, que cet ébranlement économique, intellectuel et mondial viendra géographiquement expirer.

» Nous autres, Bretons, nous en concevons déjà les meilleurs espoirs ! »

(« *Correspondance de l'Agence Havas* » du 9 Mai 1919).

2^e ENTREVUE

Le Commandant Jacob, Président du « Cercle Celtique » de Paris, a été de nouveau convoqué le 16 mai à la Prési-

dence des Etats-Unis où il a été reçu en audience particulière par le Président Wilson lui-même. Il lui a présenté l'hommage de ses compatriotes qui ont mis dans l'application des principes wilsoniens toutes leurs espérances.

Avec une affectueuse cordialité, M. Wilson a assuré le Commandant Jacob de son intérêt pour le peuple breton. Il lui a exprimé la sympathie et l'admiration que lui inspire l'âme bretonne entrevue à travers les pages du magnifique ouvrage de M. Camille Le Mercier d'Erm : *Les Bardes et Poètes Nationaux de la Bretagne Armoricaïne*, dont le Commandant Jacob avait été récemment chargé par l'auteur de remettre un exemplaire spécial à l'illustre chef d'Etat.

Le Commandant Jacob a prononcé les paroles suivantes :

« Monsieur le Président,

Je viens tout d'abord vous remercier du grand honneur que vous me faites en me convoquant personnellement. En réalité, ce n'est pas mon indigne individualité que vous recevez aujourd'hui, mais bien la colonie armoricaine de Paris, et, par extension, si je puis ainsi dire, l'Idée Bretonne, c'est-à-dire toute la Bretagne !

» Merci au nom des grands intellectuels de mon pays, plus qualifiés que moi pour ce solennel hommage, et qui m'eussent accompagné avec empressement si j'avais eu le temps matériel de les y inviter. Merci au nom des Bardes et des Poètes d'Arvor !

» Mais surtout, Monsieur le Président, merci au nom du prolétariat breton, au nom de ces petits, de ces modestes, dont on a pu dire naguère qu'ils sont une race de géants.

» Mes compatriotes ne se sont pas démentis au cours de la tourmente qui a convulsé le monde. Marins et soldats se sont montrés dignes de leurs aïeux. Aujourd'hui tous mettent en l'application de vos principes (quant à la reconnaissance des races, au respect de leurs droits, de leur langue et de leurs traditions) leur entière espérance ! »

M. Wilson a écouté avec un intérêt marqué l'évocation des principes auxquels il était fait allusion. Il s'est ensuite avancé vers le Commandant Jacob et lui a serré la main à plusieurs reprises, en l'assurant que, par ce qu'il connaissait déjà d'eux, il estimait et admirait les Bretons à leur juste valeur et qu'il désirait les apprécier mieux encore pour les aimer davantage.

(« *Le Breton de Paris* »).

Document rédigé par C. Le Mercier d'Erm en 1919

et remis au Président Wilson par le Commandant Jh. Jacot,
Président du Cercle Celtique de Paris, à Paris (Mai 1919)

--:--:--:--:--:--:--:--:--:--

Les représentants de la Nation Bretonne chez le
Président

S U P P L I Q U E

Au PRESIDENT WILSON

--:--:--:--

Au moment où les petites nationalités d'Europe, naguère agrégées et asservies aux empires centraux, recouvrent enfin le droit de disposer librement d'elles-mêmes, sur la base des principes sacrés définis et proclamés à la face du vieux monde par M. le Président Wilson, les Bretons d'Amérique, comme leurs frères d'Irlande, victimes des mêmes contraintes séculaires, attendent de M. le Président Wilson, une parole de générosité et de justice.

Les Bretons soussignés, parlant au nom des organisations d'action bretonne et de la nation bretonne, ont l'honneur d'appeler l'attention de M. le Président des Etats Unis d'Amérique sur le fait qu'une déclaration spontanée de sa part aurait pour résultat d'obtenir des pouvoirs publics en France, une plus exacte compréhension des droits particuliers du peuple breton dans la communauté française et de les décider à l'abandon définitif d'une politique néfaste et désuète qui comporte la persécution officielle contre la langue et les traditions nationales bretonnes.

N'ayant pas craint d'intervenir en faveur des Polonais, des Tchéco-Slovaques, des Yougo-Slaves, des Alsaciens-Lorrains, et de s'immiscer ainsi directement dans la politique intérieure d'états européens, pour la seule raison que sa conscience d'homme juste et d'homme libre le lui commandait et qu'elle ne pouvait s'embarasser désormais des routines et des hypocrisies de l'ancienne diplomatie internationale, M. le Président Wilson ne saurait hésiter à apporter le même haut appui moral à des peuples qui, comme l'Irlande et la Bretagne, sont régis par des gouvernements alliés des Etats-Unis.

De leur côté, pour peu que M. le Président Wilson veuille bien les y inviter, ces gouvernements ne sauraient se refuser davantage à assurer chez eux la stricte application des principes pour lesquels ils ont déclaré combattre, et qu'ils entendent faire triompher chez leurs adversaires.

En ce qui concerne la Bretagne, qui forme véritablement, dans la communauté française, une nation et un peuple distincts, M. le Président Wilson ne saurait méconnaître la légitimité de ses aspirations nationales et la nécessité d'y faire droit sous la forme d'un juste Home-Rule, dans le cadre des formations historiques françaises.

Les Bretons soussignés, affirmant à nouveau ces revendications, basées sur des droits historiques et techniques indiscutables et imprescriptibles, attendant avec confiance la parole de M. le Président des Etats-Unis d'Amérique en qui ils saluent le Restaurateur des libertés du Monde./.

Les Bretons soussignés demandent que les traités de paix soient
vair reconnaître leurs droits séculaires qui pour quelques uns, traités
et sont encore méconnus. Les Bretons de Grande-Bretagne et les Bretons
de Belgique retirèrent peu après l'enseignement de leur langue
dans leurs écoles. Le même droit avait déjà été reconnu aux Gallois et
aux Irlandais, dès avant la guerre, par le gouvernement anglais.

Parmi ces différents peuples occidentaux, nul plus que le peuple
breton ne pouvait revendiquer le bénéfice des dispositions des traités

Une Visite Historique.

Les représentants de la minorité bretonne chez le
Président Wilson en 1919.

Il n'échappe plus à personne à présent que le problème des minorités nationales est un problème d'ordre universel qui se pose pour presque tous les Etats du monde. Il en est peu qui puissent se targuer en effet d'une parfaite unité linguistique, raciale ou confessionnelle.

Le problème, déjà quelques années avant la grande guerre, était devenu si aigu dans certaines parties de l'Europe, qu'il parut nécessaire aux négociateurs des traités de paix d'asseoir sur des bases juridiques et solennelles le statut des minorités. C'est ainsi que des traités furent conclus entre les puissances alliées victorieuses et les Etats successeurs de l'ancienne monarchie Austro-Hongroise. Se rendant peut-être compte des inextricables difficultés dans lesquelles ils allaient jeter l'Europe en multipliant les frontières les plus arbitraires qui soient, les négociateurs des traités voulurent du moins assurer aux populations qu'ils allaient soumettre à l'obéissance des peuples qui n'étaient pas les leurs, en même temps que la sécurité de leurs vies et la jouissance de leurs droits naturels, une liberté linguistique et confessionnelle.

La reconnaissance des nouvelles ^{frontières} de la Tchécoslovaquie, de la Pologne, de la Roumanie, de la Yougoslavie, de la Bulgarie fut conditionnée à la signature par ces Etats des différents traités de protection des minorités, dont les grandes puissances se portaient garantes. Certains peuples minoritaires furent ainsi reconnus en droit et théoriquement au moins leurs libertés se trouvèrent internationalement protégées.

Dés cette époque cependant il n'échappait à personne que les minorités ainsi reconnues n'étaient pas les seules qui existassent. Les grandes démocraties occidentales en particulier possédaient sur leur territoire des peuples qui offraient toutes les particularités des minorités nationales qu'elles venaient de reconnaître en Europe Centrale et qui leur avaient paru mériter une protection spéciale. Dès lors la logique aurait voulu que tous les Etats y compris les grandes nations victorieuses fussent au nouveau système de protection internationale. ^{soumis}

Un grand espoir se fit jour parmi quelques uns de ces peuples de l'Europe Occidentale: Il espèrent à la suite du triomphe des principes éminemment démocratiques consacrés par les traités de minorités, voir reconnaître leurs droits séculaires qui, pour quelques uns, étaient et sont encore méconnus. Les Ecossais de Grande-Bretagne et les Flamands de Belgique obtinrent peu après 1918, l'enseignement de leur langue dans leurs écoles. Le même droit avait déjà été reconnu aux Gallois et aux Irlandais, dès avant la guerre, par le gouvernement anglais.

Parmi ces différents peuples occidentaux, nul plus que le peuple breton ne pouvait revendiquer le bénéfice des dispositions des traités

de minorités et des libertés qu'ils s'efforçaient de garantir.

Habitant à l'Ouest de la France un territoire nettement délimité, historiquement et géographiquement distinct, les Bretons ont conservé en effet, jusqu'à nos jours tous les caractères d'une nationalité particulière, et notamment leur langue entièrement différente des langues latines ou anglo-saxonnes, qui est parlée à l'Ouest du pays par un bloc compact de 1.200.000 personnes. Or cette langue, malgré de nombreux manifestes, requêtes et pétitions qui avaient à plusieurs reprises nettement exprimé la volonté de la Bretagne, restait encore écartée des écoles par le gouvernement français qui allait jusqu'à la proscrire dans la bouche des enfants, dont elle était la langue maternelle.

Ainsi à la fin de la guerre, l'occasion parut propice aux Bretons de faire reconnaître leurs droits, si longtemps méconnus. Se faisant les interprètes du peuple de Bretagne, quelques uns d'entre eux se décidèrent à poser la question sur le terrain international et résolurent de tenter une démarche solennelle à la Conférence de la Paix par l'intermédiaire du Président Wilson.

X
X X

Le moment paraissait exceptionnel en effet, et il semblait que l'on ne puisse refuser d'entendre et de faire droit à une aussi légitime requête. La Bretagne plus qu'un autre pays de France avait donné pendant la grande guerre de sanglantes et douloureuses preuves; de son loyalisme. Les Bretons qui composaient les 2/3 des équipages des vaisseaux de guerre français avaient été sur les champs de bataille du Nord et de l'Est, des corps d'élite auxquels tous les peuples ont rendu hommages

A la fin de la guerre, la Bretagne avait perdu 240.000 morts, un homme pour 14 habitants, alors que dans le reste de la France, la proportion n'était que de 1 sur 28. Dans les tranchées, où il devait mourir, J.P. Calloc'h avait déjà posé les bases de l'action qu'il faudrait engager après la guerre pour obtenir à tout le moins la reconnaissance de la langue bretonne, et son enseignement. Aussitôt la paix signée que l'on fasse circuler en Bretagne une sorte de pétition au gouvernement demandant l'enseignement de la langue et de l'histoire de Bretagne dans tous les écoles secondaires et supérieures de toute la Bretagne.

"Les signataires de cette pétition ? Tout le monde mais avant tout les soldats, ceux qui auront versé leur sang pour la France, officiers, sous-officiers, simples soldats et marins, *refuser* les blessures, les citations les morts.....

"Quand la partie dirigeante de l'élite française sera convaincue de ceci: que la langue des héros bretons, celle qu'ils parlaient à Dixmude, en Champagne, en Artois se lançant vers les assauts mortels, il est juste et convenable qu'elle soit enseignée dans leurs écoles; notre cause sera gagnée.....

"L'Alsace aura des privilèges puisqu'elle les avait auparavant..... Sa langue sera enseignée dans les écoles. Et tout cela sera très bien. Nous l'approuverons, nous l'aiderons au besoin à obtenir ou plutôt à conserver ses biens et nous réclamerons des Pouvoirs le même traitement pour nous. Il sera à notre avantage que nous nous serons

"fait casser la figure pour reconquérir l'Alsace à la France...."

Héritiers de cette ultime pensée et certains de concrétiser la volonté de leur peuple, quelques personnalités marquantes du mouvement breton se concertèrent rapidement, car il fallait agir vite étant donné l'imminence de la conclusion des traités, et deux initiatives distinctes, bien que complémentaires, sortirent de leurs entretiens. L'une fut une démarche directe faite auprès du Président Wilson: L'autre eu pour but l'envoi d'une lettre ouverte aux délégués de la Conférence de la Paix et l'organisation d'une vaste pétition dans toute la Bretagne destinée à appuyer les démarches accomplies.

La démarche auprès du Président Wilson fut tentée au cours du mois de Mai 1919, par le Commandant Joseph Jacob, Président du Cercle Celtique de Paris, à la tête d'une délégation de la colonie bretonne de Paris. A cette époque venait de paraître la remarquable anthologie de Camille Le Mercier d'Erm "Les Bardes et Poètes nationaux de la Bretagne armoricaine" recueil des poèmes les plus caractéristiques des bardes populaire et document de premier ordre pour l'histoire du mouvement breton au 19ème et au début du 20ème siècle.

De cet ensemble de poèmes se dégagait profonds et fervents le sentiment national, l'attachement et le culte du pays qui habitent l'âme de chaque breton à quelque classe sociale qu'il appartienne. Telle qu'elle cette anthologie constituait une preuve vivante de l'existence de la nationalité bretonne, comme de la richesse de sa langue et de sa pensée.

Dés lors le Commandant Jacob décida de remettre au Président Woodrow Wilson un exemplaire de l'ouvrage de Camille Le Mercier d'Erm à l'appui de la requête qu'il allait lui présenter. Ainsi que nous l'apprend

la correspondance de l'agence Havas du 9 Mai 1919, la délégation bretonne fut d'abord réunie le 8 Mai à l'Ambassade des Etats Unis en l'absence du Président retenu à la Conférence de la Paix, par le secrétaire particulier de Monsieur le Président Wilson, Monsieur Gilbert F. Cloves.

^{dit la correspondance Havas}
Le Commandant Jacob s'est fait l'interprète du peuple breton "profondément attaché au principe Wilsonnien où il voit la sauvegarde de ses traditions. Le secrétaire particulier a remercié chaleureusement au nom du Président Wilson dont il a exprimé la vive sympathie à l'égard de la Bretagne et l'intérêt pour le remarquable ouvrage qui lui était présenté."

En dehors de l'ouvrage de Camille Le Mercier D'Erm, le Commandant Jacobs et ses compagnons remit au secrétaire particulier du Président attirant spécialement son attention sur son importance, puisqu'elle résumait l'objet même de leur démarche, une supplique, qui a été depuis lors imprimée, et qui était connue en ces termes:

"..... Au moment où les petites nationalités d'Europe, naguère agrégées et asservies aux empires centraux, recouvrent enfin le droit de disposer librement d'elles-mêmes sur la base des principes sacrés, définis et proclamés à la face du vieux monde par le Monsieur le Président Wilson, les Bretons d'Armorique, comme leur frères d'Irlande, victimes des mêmes contraintes séculaires attendent de Monsieur le Président Wilson, une parole de générosité et de justice.

Les Bretons sousignés, parlant au nom des organisations d'action bretonne et de la nation bretonne, ont l'honneur d'attirer l'attention

"de Monsieur le Président des Etats-Unis d'Amérique sur le fait qu'une
 "déclaration spontanée de sa part aurait pour résultat d'obtenir des
 "pouvoirs publics en France, une plus exacte compréhension des droits
 "particuliers du peuple breton dans la communauté française et de les
 "décider à l'abandon définitif d'une politique néfaste et dénuée qui
 "comporte la persécution officielle contre la langue et les traditions
 "nationales bretonnes.

"N'ayant pas craint d'intervenir en faveur des Polonais, des
 "Tchéco-Slovaques, des Yougoslaves, des Alsaciens-Lorrains, et de s'im-
 "miscer ainsi directement dans la politique intérieure d'états euro-
 "péens, pour la seule raison que sa conscience d'homme juste et d'hom-
 "me libre le lui commandait et qu'elle ne pouvait s'embarrasser désor-
 "mais des routines et des Hypocrisies de l'ancienne diplomatie inter-
 "nationale, M. le Président Wilson ne saurait hésiter à apporter le même
 "haut appui moral à des peuples qui, comme l'Irlande et la Bretagne,
 "sont régis par des gouvernements alliés des Etats-Unis.

"De leur côté, pour peu que M. le Président Wilson veuille bien
 "les y inviter, ces gouvernements ne sauront se refuser davantage
 "à assurer chez eux la plus stricte application des principes pour les
 "quels ils ont déclaré combattre, et qu'ils entendent faire triompher
 "chez leurs adversaires.

"En ce qui concerne la Bretagne, qui forme véritablement, dans
 "la communauté française, une nation et un peuple distincts, M. le Prési-
 "dent Wilson ne saurait méconnaître la légitimité de des aspirations
 "nationales et la nécessité d'y faire droit sous la forme d'une juste
 "Home-Rule, dans le cadre des formations historiques françaises.

"Les Bretons soussignés, affirmant ses revendications, basées sur
 "des droits historiques et techniques indiscutables et imprescriptibles
 "attendant avec confiance la parole de M. le Président Wilson en qui ils
 "saluent le Restaurateur des libertés du Monde.

XXX

Ayant pris connaissance de ces documents, et les ayant jugé d'un
 "intérêt particulier, le Président Wilson convoqua le 16 Mai le Comman-
 "dant Jacob en audience particulière. Le Breton de Paris du 24 Mai 1919
 "relate ainsi cette entrevue: "Le Commandant a présenté au Président Wil-
 "son l'hommage de ses compatriotes qui ont mis dans l'application des
 "principes wilsoniens toutes leurs espérances.

"Avec une affectueuse cordialité, M. Wilson a assuré le Commandant
 "Jacob de son intérêt pour le peuple breton. Il lui a exprimé la sympathie
 "et l'admiration que lui inspire l'âme bretonne entrevue à travers les
 "pages du magnifique ouvrage de Camille Le Mercier d'Erme: "Les Bardes et
 "Poètes Nationaux de la Bretagne Armoricaire, dont le Commandant Jacob
 "avait été récemment chargé par l'auteur de remettre un exemplaire spé-
 "cial à l'illustre chef d'Etat.

"Le Commandant Jacob a prononcé les paroles suivantes:

"Monsieur le Président,

"Je viens tout d'abord vous remercier du grand honneur que vous

"me faites en me convoquant personnellement. En réalité, ce n'est pas
 "mon indignité individuelle que vous recevez aujourd'hui, mais bien la
 "colonie armoricaine de Paris, et, par extension, si je puis ainsi dire
 "l'Idée Bretonne, s'est-à-dire toute la Bretagne!

"Merci au nom des grands intellectuels de mon pays, plus qua-
 "lifiés que moi pour ce solennel hommage, et qui m'eussent accompagné
 "avec empressement si j'avais eu le temps matériel de les inviter.
 "Merci au nom des Bardes et des Poètes d'Arvor!

"Mais, surtout, Monsieur le Président, merci au nom du prolétariat
 "breton, au nom de ces petits, de ces modestes, dont on a pu dire naguère
 "qu'ils sont une race de géants.

"Mes compatriotes ne se sont pas démentis au cours de la tour-
 "mente qui a convulsé le Monde. Marins et soldats se sont montrés dignes
 "de leurs aïeux. Aujourd'hui tous mettent en l'application de vos prin-
 "cipes (quand à la reconnaissance des races, au respect de leurs droits
 "de leur langue, et de leurs traditions) leur entière espérance!")

"Monsieur le Président Wilson a écouté avec un intérêt marqué
 "l'émotion des principes auxquels il était fait allusion. Il s'est
 "ensuite avancé vers le Commandant Jacob et lui a serré la main à plu-
 "sieurs reprises, en l'assurant que, par ce qu'il connaissait déjà d'eux
 "il estimait et admirait les Bretons à leur juste valeur et qu'il dési-
 "rait les apprécier mieux encore pour les aimer davantage."

Afin que cette démarche directe auprès du Président Wilson ne
 puisse demeurer ignorée, et parallèlement à cette première initiative,
 Monsieur le Marquis de l'Estourbillon, député du Morbihan, Président
 de l'Union Régionaliste Bretonne décida de faire connaître par la voie
 de la presse et de faire tenir à tous les délégués à la Conférence de
 la Paix une déclaration pour le "Droit des Langues et la liberté des
 Peuples". Il rappelait en particulier que lorsque la Bretagne conclut
 le traité de 1532 qui devait la réunir à la France, elle exigea de sa
 nouvelle patrie le respect de ses droits et de ses libertés.
 Or en violation du traité de 1532, qui n'a pourtant jamais été abrogé
 "contre tout droit, par un arbitraire et malgré son loyalisme" la Bretagne
 "est brimée et traquée dans sa langue, comme une Arménie, une Irlande,
 "une Pologne; alors que des races à demi-sauvages comme les Malgaches de
 "Madagascar se voient officiellement reconnus et voient leur langue
 "enseignée dans les écoles nationales françaises, la vieille et noble
 "langue bretonne en est rigoureusement bannie."

Cette déclaration était complétée par le texte d'une lettre
 ouverte qui fut publiée par le journal "La Libre Parole" le 31 Janvier
 1919, et adressée à chacun des délégués de la Conférence de la Paix et
 des membres de la Commission de la S.D.N.

"Au cours d'une récente conversation avec un de nos plus éminent
 homme d'Etat, dit notamment cette lettre, M. de l'Estourbillon reçut des
 remerciements et des félicitations d'un certain nombre de délégués à
 cette conférence, citons entre autres: "Tous les délégués des Etats-Unis
 et tous les délégués Polonais, Léon Bourgeois, Jules Cambon, Klotz, délé-
 gués de la France, Sydney Sonnino, et Salvator Barzilai, délégués italiens
 Lord Cecil, délégué britannique, Van den Heuvel, délégué belge, Vesutch

~~delégation des Serbes et de la~~XX

"Au cours d'une récente conversation avec un de nos plus éminent
"homme d'Etat, dit notamment cette lettre, le Président Wilson, parlant
"des droits des nationalités, prononça cette phrase: ((Il n'y à pas
"de grandes nations; il n'y à pas de petites nations; il ne peut pas
"y avoir de moyennes nations. Il n'y à que des peuples qui tous, ont
"le même droit à la vie, et un droit égal au respect de leurs libertés.)

"Paroles profonde, éminemment suggestive, qui devrait servir à
"jamais de Règle et de Principe à tous les gouvernements et dont il
"faut désirer ardemment voir s'inspirer les plénipotentiaires de la
"Conférence de la Paix et les organisateurs éventuels de la future
"Société des Nations.

"Traduisant la parole du Christ: ((Ne fais pas à autrui ce que tu
"ne voudrais pas qu'on te fasse)), Wilson, le Justicier, dit à tous les
"gouvernements: ((Ne fais pas à un peuple, quel qu'il soit, ce que tu ne
"tolérerais pas pour un autre)); et en parlant ainsi, il envisage tous les
"peuples: Peuples indépendants, Peuples fédérés, Peuples librement réunis
"à tel ou tel Etat, quel qu'il soit, ((car tous ont un droit égal au res-
"pect de leurs libertés)) qu'il s'agisse par exemple de l'Arménie ou de
"la Pologne martyrisées pendant des siècles; de notre Alsace, de notre
"vieux Pays Basque, ou des Nations Celtiques comme notre vieille Bretagne

"Et ce fut là, de tout temps, le crime de certains peuples, l'erreur
"profonde de certains autres, d'avoir fait fi de cette règle fondamentale
"ou de ne l'avoir pas comprise. Les massacres périodiques, les persécution
"incessantes, les ruines accumulées de nations, d'autant plus dignes de
"la liberté et du respect, qu'elles étaient plus petites ou plus faibles
"que les autres; l'oppression, le dédain, la destruction lente, mais voulue
"et systématique, des traditions de certains autres contre lesquelles on
"n'aurait pu faire davantage, en raison même de leur indiscutable et pro-
"fond loyalisme, n'ont pas eu d'autres causes et en ont découlé chaque
"jour.....

"Aussi est-il de toute nécessité que les hommes éminents qui vont
"avoir la grande mission et l'effroyable responsabilité de régler l'équi-
"libre du monde et d'en fixer la stabilité, ne cessent d'avoir présents
"à l'esprit ces principes et cette règle fondamentale .

"Il importe de reconnaître à chaque Peuple le droit de dem^{er}
"lui-même, quelle que soit sa situation dans l'organisation intérieure
"ou, extérieure des Etats. Il faut que le futur traité de Paix mondiale
"affirme et proclame nettement, en l'établissant désormais comme une ré-
"gle intangible, le droit imprescriptible des Peuples, de parler et d'ensei-
"gner librement leur langue, de voir respecter à jamais sans entraves
"leurs traditions et leurs croyances, afin d'assurer pour l'avenir leur
"libre et légitime essor et la survie de leur Idé^{al}.

"S'il en est ainsi, si, comme nous le souhaitons ardemment, tous ceux
"qui vont avoir la mission d'élaborer la Charte des Libertés des Peuples
"ont le courage et la noblesse de prononcer et d'écrire la parole libé-
"ratrice, qui assurera à jamais le respect inviolable du Droit et de la
"Justice, l'Humanité tout entière leur en aura une éternelle gratitude
"et la Postérité n'oubliera jamais les noms trois^{is} bénis de ceux qui au-
"ront été les Restaurateurs des Libertés du Monde.

La question était donc nettement et clairement posée devant l'opinion publique internationale comme devant la Conférence de la Paix.

Monsieur de l'Estourbeillon reçut notamment des félicitations et des remerciements d'un certain nombre de délégués à cette conférence. Citons entre autres: Tous les délégués des Etats-Unis et tous les délégués Polonais: Léon Bourgeois, Jules Cambon, Klotz, délégués de la France, Sydney Sonnino, Salvator Barzilai, délégués Italiens, Lord Cecil, délégué britannique, Van den Heuvel, délégué belge, Vesnitch, délégué de la Serbie, etc.....

Malheureusement, une fois de plus le silence répondit à la requête de la Bretagne et on ignore ce qu'il advint des suppliques et des pétitions ainsi solennellement déposées. Il est à peu près certain toutefois, que le Président Wilson s'en ouvrit, au moins dans des conversations particulières avec les représentants des gouvernements français. Il est probable aussi qu'on lui remontra qu'il y avait d'abord des problèmes plus importants à régler et que la question bretonne serait examinée plus tard.... Mais le plus tard ne vint jamais, et la silence définitif se fit, lorsque Woodrow Wilson disparut de la scène politique.

X

X X

La presse bretonne comme la presse de grande information firent en son temps quelque bruit autour de cette affaire, et la démarche des délégués bretons defraya assez longtemps la chronique.

Lorsqu'elle n'eut pas à subir la verve boulevardière de G. de la Fourchardière (L'Oeuvre 26 Novembre 1920) elle eut le don d'exaspérer certains Jacobains autodémocratiques et centralisateurs. Jacques Bainville entre autres, écrivit dans l'Action Française du 4 Mars 1921, en parlant du départ du Président Wilson que: "Le mal qu'il fit à la France a tenu à un mot à une idée: le mot et l'idée de démocratie: Le pauvre homme retardait" et il ajoute: "Elles ont poussé (ses nuées) le Président Wilson à commettre des bévues extraordinaires. Connaît-on celle-ci? Il existe en France une demi-douzaine de littérateurs bretons qui ont fondé un parti séparatiste, à peu près comme la séparation de Montmartre et de l'Etat. Au nom du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, ces Sinn-Feiners en chambre demandèrent audience au Président Wilson pendant la Conférence de la Paix. Reçus, une première fois par le Secrétaire, ils furent, une seconde, par le Président en personne qui les assura de l'intérêt qu'il leur portait.

"Ce sont "les séparatistes" bretons eux-mêmes qui se sont vantés de cette réception. L'anecdote ne prouverait que de l'ignorance et la naïveté vanité si le Président Wilson n'avait mis autant de soin à écarter ceux qui leur auraient parlé pour la France qu'il en mettait

"à accueillir ceux qui parlaient contre elle.)).....

On ne peut s'empêcher de rapprocher de cet article la réponse que faisait en 1911 M. Gaston Doumergue, ministre de l'Instruction Publique aux délégués bretons venant l'entretenir de la question de la langue bretonne. "Nous ne voulons pas enseigner le breton, répondit-il car cela favoriserait le séparatisme chez vos compatriotes."

C'était la même équivoque qui persistait, le même aveuglement de la plupart des dirigeants politiques français qui ne veulent pas se rendre compte que c'est au contraire encourager le séparatisme que de refuser de donner satisfaction à des revendications légitimes et méritées.

Dans la démarche des Bretons auprès du Président Wilson et des délégués à la Conférence de la Paix, à la suite d'une guerre où leurs compatriotes avaient été les meilleurs défenseurs de la France, le séparatisme était certes loin d'être en cause. Toutes les organisations bretonnes (en dehors du parti séparatiste qui ne comprenait alors que 11 membres) appuyaient cette démarche et mettaient leur espoir en elle.

"Quand en Juin 1918, écrit M. de l'Estourbeillon, parut en Bretagne le texte de la fameuse déclaration du Président Wilson, proclamant entre autres choses dans ses 14 articles: le droit imprescriptible des peuples à disposer d'eux-mêmes, grande fut l'émotion du peuple breton."

De fait le peuple breton tout entier tint à se solidariser solennellement avec les initiatives du Commandant Jacob et de M. de l'Estourbeillon: des milliers de signatures émanant d'hommes de tous les partis et de toutes les conditions sociales, furent recueillies et adressées au délégué de la conférence de la Paix à l'appui des démarches tentées auprès d'eux. Ces signatures auraient été plus nombreuses encore si les organisateurs n'avaient été pressés par le temps et par la nécessité: de les remettre le plus tôt possible.

Parmi les adhésions les plus marquantes on relève celles de nombreux députés et sénateurs bretons les évêques de Bretagne, du Maréchal Foch, des Sociétés les plus diverses et de la grosse majorité des journaux et revues de Bretagne. Une unanimité impressionnante semblait ainsi se dégager et venait affirmer au monde que la Bretagne était unie toute entière sans distinction d'opinion pour la défense de sa langue et de ses traditionnelles libertés.

X X X

Il ne viendra à l'idée de personne en effet de suspecter les signataires de cette pétition et notamment le Maréchal Foch qui venait de conduire les armées alliées à la victoire d'être des séparatistes bretons la vérité est que la Bretagne une fois de plus en dehors de toute idée politique et au-dessus de toute querelle luttait pour la reconnaissance en sa faveur d'un principe que ses enfants avaient pu amplement contribuer à faire triompher parmi les peuples. Grâce à leur sacrifice plus de quarante millions d'hommes appartenant à des minorités devaient voir leur libertés garanties et leur langue enseignée. Seule parmi les peuples civilisés la Bretagne est encore obligée de lutter pour la reconnaissance de ce droit et le Breton, expression d'une des plus vieilles civilisations du monde est la seule langue parlée par plus d'un million d'hommes qui n'ait pas encore pénétré dans les Ecoles Publiques.

Dans tous les pays on se pose des problèmes semblables: Grande-Bretagne, U.R.S.S., Canada, États d'Europe Centrale et Orientale, ces problèmes ont été résolus dans un sens favorable aux revendications minoritaires et les langues locales sont partout enseignées. Partout, au moins, même si dans la pratique, son application laisse à désirer, le principe est officiellement reconnu.

Aujourd'hui, plus que jamais, les Bretons luttent pour la reconnaissance du droit d'être enseignés dans leur langue et un grand parti culturel s'est fondé sous l'égide d'un groupement "AR BREZONNEG ER SKOL" (union pour l'enseignement du breton). Il convient de souligner l'unanimité qui a été faite autour des revendications que ses dirigeants ont su porter au premier plan de l'actualité.

Un Comité de Front Breton s'est fondé, comprenant sans exception toutes les sociétés d'action bretonne quelque soient leur tendances politiques et confessionnelles. Les Catholiques comme les Communistes les modérés et les démocrates comme les radicaux et les socialistes, les régionalistes comme les nationalistes se sont unis pour la défense de la langue bretonne et pour conquérir son enseignement.

Plus de 300 conseils municipaux de toutes opinions et les 3 assemblées départementales de Basse-Bretagne, représentant la grande majorité de la population bretonne ont demandé, en un immense plébiscite que leur langue nationale pénètre dans l'enseignement de tous les degrés dans la région où elle est encore parlée.

Les pouvoirs publics ont dû s'émeouvoir enfin de cet impressionnant ensemble de volontés. La Commission de l'Enseignement de la Chambre des Députés à Paris grâce à l'action énergique des députés bretons a reconnu la justesse des revendications qui lui étaient soumises et a demandé à l'unanimité au gouvernement français de réaliser de manière progressive l'Enseignement de la langue bretonne dans les écoles.

Il semble que la France ne puisse plus à présent refuser de donner satisfaction à l'opinion bretonne, sans provoquer en Bretagne les plus graves complications politiques.

Les Bretons ont confiance en la justesse de leur cause et ils savent qu'en plein 20ème siècle elle ne peut pas ne pas triompher. Leur peuple doit aussi, bénéficier du statut des minorités et il est permis d'espérer que lorsqu'il aura obtenu satisfaction, la France sera conduite à se préoccuper plus qu'auparavant sur le plan international de la protection de tous les peuples minoritaires.

Les Bretons se trouveront ainsi avoir travaillé non seulement pour eux mais encore pour l'humanité toute entière. Cette perspective doit leur être un précieux encouragement dans le combat sacré qu'ils ont entrepris et dans lequel ils n'ont pas le droit de faillir.
